

la **viE** des communautés religieuses



**Le gouvernement
des communautés
religieuses en '66**



OCTOBRE 1966

La VIE des communautés religieuses

- Revue publiée par les RR. PP. Franciscains de la Province St-Joseph au Canada; paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, par fascicules de 32 pages;
- La Direction est assurée par le R. P. Léonce HAMELIN, assisté d'une équipe de professeurs au collège théologique franciscain de Rosemont (Montréal);
- On souscrit à la revue directement, sans l'intermédiaire des librairies ni des agences. En joignant une étiquette à toute correspondance administrative, vous facilitez notre travail;
- Tout ce qui concerne la Revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

5750, Boulevard Rosemont

Montréal 36 — Tél. 259-6911

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.75 (pour tout pays)

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication

La VIE des communautés religieuses

OCTOBRE 1966

Vol. 24, n° 8

Léonce HAMELIN <i>o.f.m.</i>	Assemblée annuelle des Supérieures majeures 226
---------------------------------	--

Compte rendu de l'Assemblée d'après les notes fournies par le Secrétariat de la C.R.C. L'auteur donne, à l'occasion, une appréciation des conférences prononcées.

Richard BERGERON <i>o.f.m.</i>	Communauté '66 231
-----------------------------------	---------------------------------

Le travail d'adaptation de la communauté '66 consiste dans un effort de fidélité à elle-même ; et cette fidélité ne peut se réaliser que par l'intégration, dans les structures de la communauté, des valeurs nouvelles qui, elles, ont donné le jour à une nouvelle spiritualité et, par conséquent, à un nouveau type de chrétien et de religieux.

MOTU PROPRIO	Ecclesiae Sanctae (II^e partie) 245
--------------	--

Règles pour l'application du décret « Perfectæ caritatis » du Concile Vatican II.

Consultation	255
---------------------------	------------

Les livres

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES SUPÉRIEURES MAJEURES

Léonce HAMELIN, o.f.m.
*Collège franciscain de Théologie,
5750, Boul. Rosemont, Montréal.*

Près de 250 supérieures générales et provinciales des communautés religieuses du Canada se sont réunies à l'université Saint-Paul, à Ottawa, du 23 au 26 août dernier, pour la douzième Assemblée annuelle de la Conférence religieuse canadienne. La rencontre avait pour thème principal: « le gouvernement des communautés religieuses en 1966 », étudié à la lumière des orientations du Concile et des attitudes contemporaines. Quatre assemblées régionales, tenues à travers le Canada en mai et en juin derniers, avaient déjà permis d'amorcer la réflexion sur le sujet. Quatre conférences, suivies d'échanges de vues, ont développé le thème général. Le P. Richard Bergeron, o.f.m., a parlé de « la communauté religieuse en 1966 »; cette conférence était suivie d'un colloque sur « les jeunes religieuses en 1966 ». Le P. Jean-Gabriel Ranquet, o.p., a traité de « l'exercice de l'autorité après Vatican II », et les PP. Paul-Emile Pelletier et André Renaud, o.m.i., ont mis en lumière « l'expérience du récent chapitre général des Pères Oblats »*.

Plusieurs décisions ont été prises au cours des réunions. Lors de la réunion de clôture, on a procédé au choix des responsables aux quatre postes du Conseil national de Direction sujets à l'élection cette année: Mère Saint-Paul, s.g.c., a été réélue présidente pour un second triennat; Mère Noémi-de-Montfort, f.s., est la nouvelle secrétaire; Mère Georgette Leduc, s.g.m., est la nouvelle trésorière; Mère Marie-Claire-des-Anges, s.s.a., est réélue conseillère.

Les Supérieures canadiennes ont décidé de tenir leur prochaine assemblée annuelle à Toronto, du 20 au 25 août 1967, chez les Sœurs de Saint-Joseph. Cette réunion se tiendra parallèlement au grand congrès international de théologie qui étudiera le thème de

* Ces notes sont rédigées d'après le compte rendu officiel de la C.R.C.

la « théologie du renouveau dans l'Eglise ». Les religieuses pourront alors profiter de la présence des meilleurs théologiens comme conférenciers à leur propre réunion.

En séance plénière, on a aussi approuvé la formation d'une association nationale des religieuses conseillères de vocations, parallèlement à celles des frères et des prêtres déjà fondées. Une commission nationale établie l'an dernier regroupe ces trois secteurs.

De plus, la proposition de la tenue, à l'automne, d'un congrès national des maîtresses de formation (postulat, noviciat, juniorat) a été acceptée. Lors de cette rencontre, on étudiera la possibilité d'établir un organisme permanent pour la préparation et le recyclage de ces religieuses. Déjà, en 1965, et en 1966, ont eu lieu des sessions intensives de dix jours où ces maîtresses de formation ont approfondi leurs connaissances de la vie religieuse, de la liturgie, de la bible et du droit canon.

Durant ces assises, trois sujets ont particulièrement retenu l'attention :

1 - *L'Union internationale des Supérieures générales*

Nous savons tous la récente création, à Rome, de l'Union internationale des Supérieures générales. La Rév. Mère Saint-Paul, présidente de l'Assemblée, a bien voulu exposer les origines et les activités de cette nouvelle association. Cette Union, dit-elle, répond à l'un des vœux du décret conciliaire *Perfectæ caritatis* qui insiste sur l'opportunité de ces groupements pour le bien des instituts religieux et pour un meilleur service de l'Eglise.

Lors de sa récente rencontre à Rome, du 18 février au 2 mars, l'Union a étudié divers aspects du décret conciliaire sur la vie religieuse. Les participantes ont pu alors soumettre une centaine de propositions à la commission post-conciliaire qui s'occupe d'établir les normes d'application de ce décret. Nous avons retranscrit plus loin, du Motu proprio *Ecclesie Sanctæ*, les paragraphes concernant la vie religieuse, où sont passées certaines de ces propositions.

Avec une pointe d'humour, Mère Saint-Paul rapporta un propos entendu dans les milieux romains devant ce fait nouveau qu'était cette centaine de propositions soumises. « C'est hardi, mais assez équilibré... » Nous n'en doutons nullement, car nous avons une réelle confiance dans les religieuses, particulièrement ouvertes

aux problèmes majeurs des communautés ; elles sont, comme l'Eglise entière, totalement aux écoutes de l'Esprit. Nous avons foi que l'Union réalisera sûrement son but qui est « la collaboration fraternelle et efficace des supérieures générales de toute l'Eglise, en vue d'une mise en commun de leur expérience, d'une étude des problèmes actuels de la vie religieuse et d'une coopération bienveillante des instituts à des réalisations d'intérêt général ».

Avec nos lecteurs, nous souhaitons que Mère Saint-Paul vienne bientôt exposer dans ces pages l'esprit qui préside aux assemblées de l'Union internationale des Supérieures générales.

2 — *L'autorité dans les communautés religieuses*

C'est au R. P. Jean-Gabriel Ranquet, o.p., que revenait de traiter de l'exercice de l'autorité après Vatican II. Le conférencier dit d'abord que l'effort de réflexion et de renouveau qui accompagne le récent Concile doit nous trouver remplis de paisible et joyeuse espérance. Il ne faut pas esquiver les questions qui se posent, sinon ces questions pourraient en nous et nous pourraient. Parmi ces questions, une des plus brûlantes pour des supérieures majeures, générales ou provinciales, est l'exercice de l'autorité.

Comment, après Vatican II, exercer l'autorité dans nos communautés religieuses ? Il n'y a pas de recettes toutes faites, mais le conférencier soumet quelques idées-forces sans lesquelles rien ne pourra se faire.

Une autorité plus évangélique. — Dans l'Eglise, l'autorité a un tout autre style (parce qu'elle a une tout autre portée) que dans la société temporelle. C'est ce qu'affirme nettement le Seigneur dans l'évangile : « Pour vous, que le plus grand parmi vous se comporte comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert » (Le 22, 26). Celui qui détient l'autorité est comme le sacrement vivant du Christ-Chef. Or, le Christ s'est mis à notre tête comme le Serviteur. Au soir de la Cène, il lave les pieds de ses apôtres et leur explique, comme le rapporte l'évangéliste saint Jean, que c'est ainsi qu'ils devront exercer le pouvoir inouï qu'il va leur donner, en faisant d'eux ses apôtres.

Certes, l'autorité de la supérieure religieuse n'est pas du tout celle du prêtre ou de l'évêque, mais son autorité ne peut que s'exercer comme celle du Christ : l'humble service fait de pauvreté d'âme, de transparence à Jésus-Christ. En même temps, le Révérend Père

Ranquet souligne la nécessité pour la supérieure d'être magnanime. Service n'est pas asservissement... Elle doit aussi avoir l'humilité de la dernière place, elle rend à ses sœurs le service de les gouverner. En tout cela, elle doit rendre présent le Christ Serviteur et Seigneur. Alors, son autorité aura un bon goût d'évangile.

Une autorité qui favorise la maturité humaine. — L'adolescence et la sénescence peuvent menacer nos communautés : l'adolescence qui se traduit par l'agressivité, l'anarchie, la présomption, le mal du siècle ; la sénescence qui se traduit par le durcissement, une fixation sur une pseudo-fidélité et qui laisse échapper la grâce du siècle, celle qui s'est exprimée dans le Concile.

Là contre, la supérieure religieuse doit tout faire pour favoriser la maturité humaine de ses religieuses : une maturité du regard par une formation biblique, doctrinale, spirituelle, et le développement de la lucidité ; une maturité du cœur en stimulant l'oblativité, l'amour qui donne, et non l'amour qui prend, et en développant l'espérance ; une maturité de l'action, dont les exigences s'appellent compétence, efficacité, réalisme et collaboration.

Une autorité qui aide à une vraie liberté chrétienne. — N'oublions pas que le Vendredi saint de l'obéissance ne consiste pas à supprimer la décision du sujet, mais à introduire dans la décision du sujet l'amour crucifiant de Jésus-Christ. Si on tue la liberté, on tue l'amour. La liberté de nos sœurs, il ne s'agit pas de la massacrer mais de la consacrer ; de lui donner un régime pascal, qui doit aboutir à la mise en place de l'être nouveau. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas commencer par parler mais par écouter, pour discerner ce que Dieu veut du sujet et de la communauté qui nous sont confiés. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas redouter les différences d'opinion, mais voir en elles des complémentarités et non des oppositions. Ce qui veut dire qu'il faut donner dans les charges et les emplois des religieuses certaines marges d'indétermination, pour favoriser la créativité.

Exposées par un conférencier de très grande expérience, ces paroles avaient de quoi émouvoir l'auditoire. Mais quelle que soit l'importance des idées-force émises, nous restons un peu sur notre appétit. Il est certain que l'autorité doit être évangélique, qu'elle doit favoriser la maturité humaine, qu'elle doit aider à une vraie liberté chrétienne, mais nous n'avons pas l'impression que ces idées se greffent sur une conception très profonde de l'autorité.

On dirait plutôt que ce sont là des concessions faites gracieusement par les supérieures pour assurer une obéissance plus facile. Nous aurions aimé que, dans les circonstances, le Révérend Père Ranquet exposât aux supérieures son sujet d'une façon plus approfondie.

3 — *La communauté religieuse en 1966*

Ce sujet est de taille, car il ne s'agit pas seulement de décrire une situation de fait, mais d'établir des perspectives pour l'avenir. Et nous croyons que le Père Bergeron s'est fort honorablement tiré de sa tâche. « La tâche de la communauté religieuse en 1966 est un travail d'adaptation qui consiste dans un effort de fidélité à elle-même. Cette fidélité ne peut se réaliser que par l'intégration, dans les structures de la communauté, des valeurs nouvelles qui ont donné le jour à une spiritualité nouvelle et, par conséquent, à un nouveau type de chrétien et de religieux. »

D'aucunes ont sans doute trouvé que le conférencier employait des termes très forts pour canaliser son idée. Il faut comprendre son procédé par mode de paradoxes. Les expressions qu'il utilise ne sont pas toujours à prendre au pied de la lettre mais doivent être interprétées dans un ensemble. Le Père Bergeron a bien voulu reprendre pour nos lecteurs les idées émises dans sa conférence. Nous les publions dans la présente livraison.

Somme toute, cette assemblée générale des Supérieures majeures marque des points importants d'adaptation. Nous espérons que des fruits concrets suivront à brève échéance.

COMMUNAUTÉ '66

Richard BERGERON, o.f.m.
Collège franciscain de Théologie
5750, Boul. Rosemont. Montréal.

Cet article ne se propose pas de décrire la forme que doit revêtir la communauté religieuse en 1966. Il ne s'agit pas non plus de présenter le portrait d'une communauté-modèle qui serait totalement adaptée à toutes les exigences de notre temps et qui en assurerait toutes les richesses. Ce serait jouer au prophète, au faux prophète, car il n'y a pas de communauté-type dont il faudrait reproduire l'exemplaire à l'infini. La communauté de demain sera une réalité polymorphe aux mille visages. Mon propos est plus modeste. Je voudrais traiter ici du travail que la communauté, *nos communautés*, doit accomplir en 1966 en vue du renouvellement qui s'impose à elle, si elle ne veut pas être condamnée à vivre ou à mourir lentement dans un monde qui naît.

1. Communauté et adaptation

Comme point de départ, je poserai l'affirmation suivante : la tâche que la communauté '66 doit réaliser est un travail d'adaptation. Cette affirmation est une banalité ; elle enfonce une porte ouverte, je le sais. Tout le monde parle d'adaptation. Il faut s'adapter, se mettre à la page, suivre le courant, être dans le vent.

Le véritable travail d'adaptation de la communauté '66 ne consiste pas à trouver des structures qui copient ou imitent celles du monde dans lequel nous vivons. S'adapter ne signifie pas devenir comme les autres, adopter les modes de penser et d'agir de tout le monde. L'adaptation n'a rien à voir avec ce mimétisme ridicule qui consiste à se mettre à la remorque des dernières nouveautés. L'adaptation n'est pas un effort d'identification au monde environnant par l'adoption de ses schèmes de pensée et de ses principes d'action. Une telle *adaptation par imitation* serait en définitive une sécularisation.

Le véritable travail d'adaptation de la communauté '66 ne consiste pas non plus à la doter de structures qui conviennent au milieu ambiant et à l'époque où nous vivons. Il ne s'agit plus, cette fois, d'une adaptation par imitation mais *par complémentarité*. Cette conception de l'adaptation propose de créer des structures qui, tout en étant différentes de celles du monde, lui conviendraient, un peu à la façon dont le style d'une maison s'adapte au paysage, en ce sens qu'ils se complètent et s'harmonisent bien.

Le véritable travail d'adaptation ne consiste pas davantage à créer des structures plus aptes à favoriser l'œuvre que l'on veut réaliser. Ce travail d'adaptation partirait de la fonction, de la tâche que la communauté se propose d'accomplir. Cette fois, c'est le point de vue de l'*efficacité* qui prédomine. Sera adapté, ce qui rend possible un meilleur rendement. Cette tentation de l'adaptation selon le critère de l'efficacité est peut-être celle qui nous menace le plus, dévorés que nous sommes par le zèle de la maison de Dieu et de l'établissement du Royaume¹.

Ces trois formes d'adaptation ne peuvent être que vouées à l'échec parce qu'elles partent toutes trois d'une référence à une donnée extérieure. Dans le premier cas, elle part d'un *modèle* auquel on se conforme (adaptation par imitation); dans le second, elle part d'un *contexte* auquel on veut s'intégrer (adaptation par complémentarité); dans le troisième cas, elle part d'une tâche que l'on veut réaliser (adaptation à base d'efficacité). Dans ces trois perspectives, c'est toujours en fonction d'une donnée extérieure que se fait l'adaptation, qu'elle est appréciée et jugée. Et l'être qui s'adapte est alors considéré en fait comme une réalité secondaire, dépendante et sans originalité propre. Ces trois formes d'adaptation impliquent un acte de sujétion à une chose extérieure à soi et conçue pratiquement comme plus grande que soi. L'adaptation paraît alors comme un acte de démission, d'aliénation de son être propre; et cela, d'autant plus que la réalité extérieure est en perpétuelle évolution autour de nous et qu'elle se transforme sans nous.

Certes il y a des éléments valables dans les trois perspectives dont on vient de parler. Et tout travail d'adaptation doit les intégrer dans son effort, car il est évident que l'on ne peut s'adapter valablement sans une certaine référence à une donnée extérieure.

(1) Cf. C. BISAILLON, *L'adaptation et ses conditions*, dans *La vie des Communautés religieuses*, 23 (1965) 35-46.

Penser le contraire, ce serait tout simplement se fermer irrémédiablement sur soi et s'isoler sous une carapace hermétique qui finirait par étouffer tout germe de vie. Néanmoins, ces éléments restent toujours très secondaires et ils n'influenceront que les formes concrètes d'adaptation. Jamais ils n'en seront les principes directeurs ou régulateurs; jamais ils n'en seront le point de départ ni la raison dernière.

La seule adaptation véritable est celle qui se fait en référence non à une donnée extérieure, mais à l'être personnel que je suis. L'adaptation n'est pas la conformité à une norme extérieure, mais la conformité à mon être le plus profond. L'adaptation véritable est *fidélité* à soi-même. Il y a une fausse fidélité qui est destructrice, parce qu'elle enferme l'homme sur lui-même et le sclérose; cette fausse fidélité consiste à être attachée soit à certains principes adoptés une fois pour toutes, soit à une certaine image mommifiée que je me suis faite de moi-même, soit à une certaine idée que les gens se sont faite de moi. Cette fidélité, écrit Gabriel Marcel, tendait « à se réduire à un accord orgueilleusement maintenu entre moi et certaines expressions, certaines idées, certaines manières d'être auxquelles j'ai accolé l'étiquette *miennes* »². Une telle fidélité serait en définitive une véritable aliénation. La vraie fidélité est tout le contraire de cette mort par asphyxie. Elle apparaît comme une réponse « à un certain appel intérieur qui m'enjoint de ne pas m'hypnotiser sur ce que j'ai fait, mais au contraire de m'en dégager, c'est-à-dire de continuer à vivre, par conséquent de me renouveler »³.

Cet appel est un impératif qui découle de l'exigence de ma propre personne et de ma propre existence. C'est un appel à une découverte continue et à une continue progression. L'homme peut refuser cet affrontement toujours nouveau avec lui-même et le monde, et s'enfermer dans un réseau de gestes mécaniques et de réactions stéréotypées qui le protège contre l'inconnu, c'est-à-dire contre la vie. Mais s'il refuse d'être demain tel que demain le sollicite, il aura le sentiment d'avoir été infidèle à lui-même.

La fidélité, on le voit, est une donnée essentiellement dynamique. « *Etre fidèle* à soi-même signifiera qu'il faut sans cesse cher-

(2) *Homo Viator*, Paris, 1944, p. 181.

(3) *id.*, p. 179.

cher *au-delà* de ce que l'on a été et travailler à se faire *autre et mieux* que ce que l'on est. C'est là la raison unique et profonde qui m'oblige à me transformer, à *m'adapter*. Le reste n'est que prétexte d'adaptation et non pas source d'adaptation. Ce n'est pas parce que les temps ont changé, parce que le monde s'est modernisé, parce que le Pape ou mes supérieurs le demandent que je dois m'adapter, mais parce que je dois être fidèle à moi-même »⁴. C'est pour ne pas me trahir comme homme, comme chrétien et comme religieux que je dois sans cesse me remettre en question et sans cesse devenir un homme nouveau, un chrétien nouveau, un religieux nouveau. Cela ne se réalisera que si je ne suis pas refermé sur moi-même; mais suppose que le « je » soit ouvert au « nous » de la communauté; car il est évident que le « je » ne peut s'accomplir et se valoriser s'il se sépare d'autrui. Autrui, c'est-à-dire l'homme que je rencontre accidentellement et surtout celui avec qui j'entretiens des rapports continuels, est le moyen ou l'objet du mouvement par lequel la personne se valorise. Je ne peux pas me vouloir sans vouloir autrui et vice versa. « Il y a, écrit Mgr Nédoncelle, réciprocité des consciences. Elles sont l'une pour l'autre bien mieux qu'une cause occasionnelle de leur développement. Car nous nous associons un être par une sorte de suture spirituelle. M. Le Senne a employé pour exprimer cette solidarité et cette influence mutuelle l'image des 'frères siamois'. Nous ne nous constituons plus seuls; en étant fidèle à nous-mêmes, nous le sommes aussi d'emblée à un autre être que le nôtre »⁵. Cela montre bien que tout ce que l'on a dit de l'individu vaut également pour la communauté des hommes qui la composent. Pour la communauté comme pour l'individu, la seule réforme valable ne peut être que fidélité à son être profond.

S'il en est ainsi, si la fidélité est une donnée dynamique, il faut dire que le baptisé ne peut être fidèle aujourd'hui à son être chrétien que s'il se nourrit des *valeurs* que l'Eglise et le monde lui proposent aujourd'hui⁶. Ce serait une source d'infidélité à son

(4) C. BISAILLON, *art. cit.*, p. 40.

(5) M. NÉDONCELLE, *De la fidélité*, Paris, 1953, p. 62.

(6) La fidélité suppose toujours la foi en une valeur. Mgr Nédoncelle a bien étudié ce rapport de la fidélité à la valeur. Il a montré que ce rapport « ne peut se réduire à la proximité matérielle » et qu'il « n'est pas toujours réductible à un rapport d'imitation ». D'après lui, le vrai rapport de la fidélité à la valeur, c'est « le service que le sujet offre à la valeur », c'est-à-dire l'offrande ou le don de son activité. Ce don implique que « la

être chrétien que de refuser de suivre la marche de l'Eglise et du monde à mesure qu'elle progresse, et de se river avec entêtement à des notions passées et souvent dépassées. La vraie fidélité du religieux consistera donc à devenir sans cesse un homme nouveau.

Au niveau de l'individu, s'adapter veut dire : assumer les valeurs nouvelles dans sa vie personnelle. Au niveau de la communauté s'adapter signifie intégrer ces valeurs nouvelles dans ses propres structures.

L'adaptation étant fidélité profonde, le véritable travail de réforme de la communauté '66, devra se faire à partir de ce qui s'adapte, c'est-à-dire à partir de la communauté et de ses membres. Ce travail consistera à s'ouvrir aux valeurs nouvelles et à les intégrer dans la structure de la communauté, ou mieux à faire jaillir des structures nouvelles à partir des valeurs nouvelles. Puisque l'adaptation est principalement une exigence de fidélité à soi-même, c'est donc à partir de ce que l'on est profondément qu'elle doit se faire. Et on ne peut être sans devenir soi-même ; et on ne peut devenir soi-même sans un travail de digestion ontologique, c'est-à-dire sans l'assimilation des valeurs qui nous entourent. C'est dire que le système d'une communauté resterait inadapté, si la structure nouvelle qu'on pourrait lui donner découlait d'une donnée extérieure et non d'une exigence interne de fidélité authentique, qui suppose toujours l'intégration des valeurs nouvelles.

La question qui se pose alors est la suivante : quelles sont ces valeurs et où peut-on les découvrir ? Disons d'abord que les valeurs auxquelles je fais allusion sont celles qui ont été dégagées graduellement depuis près d'un demi-siècle, grâce aux recherches conjuguées de l'exégèse scientifique, de la liturgie, de la patristique, de l'œcuménisme, de la psychologie et de la sociologie religieuse, ainsi que de la réflexion philosophique et théologique. Ces recherches ont permis une compréhension renouvelée du mystère du Christ et de l'Eglise, ainsi que de l'attitude religieuse de l'homme en face de Dieu. Ces recherches ont mis en relief un certain nombre de valeurs dont les générations précédentes ont été plutôt inconscientes ou, en tous cas, sur lesquelles elles n'ont sûrement pas vécu. Et ces valeurs viennent d'être directement ou indirectement sanctionnées par l'autorité du Concile Vatican II.

valeur est liée à l'être ». Le sujet traite la valeur comme un être vivant avec lequel il peut entrer en communion ; si bien qu'être « fidèle à une valeur, c'est, dans la pratique, être fidèle à un être » (*op. cit.*, pp. 15-23).

Il ne saurait être question ici de dégager toutes ces valeurs nouvelles. Ce doit être la tâche première de la communauté '66. Cette découverte des valeurs sera le résultat d'une fréquentation assidue des travaux des spécialistes et surtout des textes du concile. C'est à la suite d'une longue réflexion sur ces textes — et non à la suite de la lecture rapide comme on en peut faire au réfectoire — que la communauté '66 découvrira les valeurs qu'il lui faut intégrer dans ses nouvelles structures, si elle veut que son adaptation soit valable. Voilà la grande tâche qui attend la communauté '66. On a déjà perdu trop de temps dans des discussions interminables sur des détails de lingerie. Au lieu d'épuiser ses forces dans ces discussions secondaires, il serait plus urgent d'entreprendre un travail de découverte des valeurs que l'Eglise nous propose aujourd'hui.

Il est évident que l'homme d'aujourd'hui — surtout le jeune — ne va pas à Dieu de la même façon que celui d'hier. Cela certes est dû à la transformation de sa mentalité et de sa psychologie, ainsi que de ses façons de penser et de sentir⁷. Cela est dû surtout au fait que les valeurs nouvelles déterminent chez lui une vision de Dieu, du Christ, de l'Eglise et du salut qui conditionne nécessairement son attitude religieuse en face de Dieu, c'est-à-dire qui donne le jour à une nouvelle spiritualité.

2. Une spiritualité nouvelle

Spiritualité nouvelle ! Voilà un bien gros mot, et prétentieux ! Qu'on me comprenne bien. Il n'y aura jamais dans l'Eglise qu'une seule spiritualité : la spiritualité chrétienne. Cette unique spiritualité s'est exprimée au cours de l'histoire sous des formes différentes. C'est ainsi que l'on parle de spiritualités bénédictine, franciscaine, ignatienne. Notre époque assiste à la genèse d'une nouvelle forme de spiritualité. C'est en ce sens uniquement que l'on peut parler de spiritualité nouvelle. Disons, entre parenthèses,

(7) G. THILS l'a montré dans son article sur *L'Aggiornamento de la spiritualité*, publié dans *Sainteté et Vie dans le siècle*, t. 2, Rome, 1965, pp. 191-222. D'après G. Thils, « seule une étude complète sur l'anthropologie actuelle, avec ses qualités et ses lacunes, permettra de traiter en profondeur l'aggiornamento de la spiritualité chrétienne » (p. 195). Mais cet aspect du problème ne nous intéresse pas directement ici. Sur ce sujet on aura profit à consulter A. DONDEYNE, *La physionomie spirituelle du chrétien de demain*, dans *L'homme nouveau*, Louvain, 1947, pp. 259-267.

que la gravité extrême du drame que l'on vit dans la communauté '66 découle très souvent du fait que le conflit vient non pas tant du décalage d'âge que de l'affrontement de deux spiritualités.

Cette spiritualité nouvelle, dont les grandes lignes se dégagent de l'effort de ressourcement théologique, est souvent en contraste très marqué avec la *devotio moderna*. Au sens strict, la *devotio moderna* est ce mouvement spirituel qui, né aux Pays-Bas vers la fin du XIV^e siècle, s'est développé au cours du XV^e siècle non seulement aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne et en France, prenant la forme de deux communautés religieuses, les « Frères et Sœurs de la Vie Commune » et les « Chanoines réguliers de Windesheim ». Ce courant spirituel exerça une grande influence sur la spiritualité des temps modernes. *L'Imitation de Jésus-Christ* de Thomas à Kempis, qui a été considéré pratiquement jusqu'à tout récemment comme une sorte de cinquième évangile, est le plus complet et le plus insigne représentant de la *devotio moderna*. Sans minimiser l'influence de la spiritualité de l'école française avec son néantisme (Bérulle, Condren, Olier) et son psychologisme (Tronson, Nicole), on peut dire que la *devotio moderna* a marqué grandement la spiritualité dont le XVIII^e et le XIX^e siècles ont vécu. J'emploie ici l'expression *devotio moderna* non dans son sens strict, mais pour désigner cette spiritualité dont l'Eglise occidentale vit depuis quelques siècles.

La *devotio moderna* a non seulement animé la vie des communautés religieuses des derniers siècles, mais elle a déterminé également la structuration du système communautaire traditionnel. C'est la spiritualité, c'est-à-dire l'attitude religieuse de l'homme en face de Dieu, qui fondamentalement détermine et doit déterminer la structure d'une communauté, et non pas la tâche qu'elle se propose d'accomplir.

Tout ceci me semble si important, qu'il faudrait faire une étude comparative de la *devotio moderna* et de la spiritualité qui s'ébauche actuellement. Cette étude comparative est capitale pour mener à bonne fin le travail d'adaptation de la communauté '66 ; car de même que la *devotio moderna* a structuré la communauté à son image, ainsi la spiritualité actuelle devra structurer la communauté de demain. Toutes ces considérations nous permettent de faire un pas de plus et de poser l'affirmation suivante : le travail d'adaptation de la communauté '66 consistera à assumer, au

niveau de ses structures, les exigences d'une spiritualité nouvelle.

Pour illustrer ce qui précède, esquissons rapidement un parallèle entre la *devotio moderna* et la spiritualité nouvelle, et voyons quelques exemples des conséquences que chacune entraîne au niveau des structures. Situons les parallèles au niveau de la triple relation que comprend nécessairement toute spiritualité vécue en communauté : le niveau de la relation de la personne et de la communauté avec Dieu ; le niveau de la relation de la personne avec chaque membre de la communauté et avec la communauté elle-même prise comme un tout ; et enfin le niveau des relations de la personne et de la communauté avec le monde. Dans le parallèle qui va suivre, on m'accusera peut-être de durcir les positions. Ce durcissement inévitable s'explique en partie par le schématisme forcé de cet exposé ; au moins permettra-t-il de mieux faire ressortir le contraste qui existe entre les deux spiritualités.

a) *Spiritualité ecclésiale*

Au plan de la relation de la personne ou de la communauté avec Dieu, disons d'abord que la *devotio moderna* est une spiritualité « *égocentrique* ». Tout en étant don de Dieu, le salut est l'affaire de l'homme, de chaque homme. Chaque individu doit réaliser son propre salut, qui est conçu comme une vision immédiate de Dieu dont l'âme jouit individuellement. La seule chose qui importe, c'est de « faire *mon* salut ». Et pour y arriver, je dois tout mettre en œuvre pour *me* sanctifier. Dans cette perspective, les vœux de religion sont vus comme des moyens de sanctification. Ce qui importe c'est de travailler à *ma* sanctification, coûte que coûte. La grâce d'état supplée à bien des choses, surtout à mon incompétence. Après tout, je *me* sanctifie quand même...

La spiritualité nouvelle, au contraire, est *ecclésiale*. Pour réaliser le salut de l'homme, de chaque homme, Dieu fait alliance avec un peuple. Pour s'aboucher au salut et entrer dans l'alliance salvifique de Dieu, l'individu doit appartenir au peuple de Dieu. Hors de l'Eglise pas de salut. Sa relation personnelle avec Dieu s'inscrit nécessairement à l'intérieur de la relation d'alliance du peuple avec Dieu. Le salut est conçu cette fois comme l'ensemble des biens eschatologiques vers lesquels l'Eglise est en marche et qui sera possédé communautairement par le peuple de Dieu. L'être du chrétien, surtout du religieux, se définit par un service d'Eglise. Dans cette perspective, les vœux apparaissent comme un témoignage

ecclésial. L'accent est mis non pas sur *ma* perfection, mais sur la perfection de *mon service* dans l'Eglise et aux hommes. En conséquence, on insistera sur la compétence, la préparation, les qualifications requises pour un meilleur service.

b) *Spiritualité liturgique*

La *devotio moderna* est une spiritualité *a-liturgique*. Les historiens de la liturgie ont beaucoup écrit sur les aberrations (le P. Bouyer parle de «galerie de monstruosités»⁸ auxquelles la perte du sens liturgique a donné naissance. Pendant longtemps on a eu la vague impression d'une sorte d'opposition entre la prière privée et la liturgie. Il fallait célébrer la liturgie de façon à nuire le moins possible à la prière privée et à la méditation. La liturgie n'étant plus la source de la prière individuelle, le fidèle s'est tourné vers les dévotions privées. Le goût passionné pour les phénomènes extraordinaires de la vie mystique (révélation, apparitions, visions) qu'a connus la France du XVI^e siècle, et le mouvement ultramontain qui, au XIX^e siècle, a déversé sur la France, l'Allemagne et l'Angleterre tout un arsenal de dévotions particulières et de pratiques pieuses ont fourni au sentiment religieux la nourriture spirituelle que ne lui donnait plus la liturgie. Cela explique la grande place que les pratiques pieuses et les dévotions privées ont occupée dans le système de la communauté traditionnelle.

A l'inverse, la spiritualité nouvelle est une spiritualité *liturgique*. Il n'en saurait être autrement puisqu'elle est une spiritualité ecclésiale. Parce qu'elle est «l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ»⁹, la liturgie est, selon les termes de la Constitution conciliaire *De Sacra Liturgia*, «le sommet auquel tend l'action de l'Eglise et en même temps la source d'où découle toute sa vertu»¹⁰. Aussi, ajoute la Constitution, est-elle «la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien»¹¹. C'est pourquoi la liturgie occupera une place unique dans la structure de la communauté de demain qui devra voir à ce que toute sa vie soit centrée autour de la liturgie et à ce que toutes ses pratiques de dévotion soient réglées, comme

(8) L. BOUYER, *La vie de la liturgie*, Paris, 1956, p. 13.

(9) Constitution conciliaire *De Sacra Liturgia*, dans *Vatican II*, Fidès, Montréal, 1966, p. 131.

(10) *id.*, p. 132.

(11) *id.*, p. 135.

le demande le Concile, « en tenant compte des temps liturgiques et de façon à s'harmoniser avec la liturgie, à en découler d'une certaine manière et à y introduire »¹².

c) *Spiritualité de la parole*

La *devotio moderna* est une spiritualité du *silence*. Dieu parle dans le silence. Dieu est une voix intérieure qui se fait entendre au fond du cœur sans bruit de parole. Pour engager ce dialogue intérieur avec Dieu, le fidèle doit s'établir dans le silence intérieur et extérieur, en chassant tout ce qui peut nuire à l'esprit de recueillement et d'oraison. La poursuite du silence dans l'intériorisation, l'introspection, l'examen particulier, la méditation et l'oraison est une des caractéristiques fondamentales de l'homme intérieur. Le silence est la loi ordinaire et normale du fidèle. La parole est une exception justifiable uniquement par les exigences de la charité et du devoir d'état. D'où la grande place accordée au silence dans la structure de la communauté traditionnelle.

Au contraire, la spiritualité nouvelle est une spiritualité de la *parole*. Non seulement Dieu parle, mais Dieu est parole. Et cette Parole s'est faite Livre avant de se faire Chair. Et cette Parole toute-puissante et efficace nous atteint dans l'Eglise qui en est le héraut. Le fidèle doit se nourrir de cette Parole qui est un pain de vie ; il doit manger le livre de la Parole de Dieu, comme le prophète Ezéchiel (3, 1-3). Selon les termes de la Constitution conciliaire *Dei Verbum* sur la Révélation, la Parole recueillie dans les Ecritures est « comme le soutien et la vigueur de l'Eglise, et pour les fils de l'Eglise comme la solidité de la foi, la nourriture de l'âme, la source pure et intarissable de la vie spirituelle »¹³. Le fidèle doit donc « savourer la belle Parole de Dieu », selon l'expression de l'Épître aux Hébreux (6, 5), par une étude soigneuse et par une *lectio divina* assidue. Aussi devra-t-on accorder une place très généreuse à la Parole de Dieu (*lectio divina*) et à la parole humaine (*dialogue*) dans la structuration dans la communauté de demain.

d) *Spiritualité de l'illumination*

La *devotio moderna* est une spiritualité d'*ascèse*. Le salut nous a été acquis par le Christ. Jésus est la voie unique qui mène

(12) *id.*, p. 133.

(13) *id.*, p. 117.

à Dieu. Et cette voie passe par la croix. Le fidèle s'attachera à contempler le Christ souffrant et à suivre ses traces. Or, à cause du péché, la nature est opposée à la grâce. Le surnaturel ne peut s'élever que sur les ruines de la nature. Il faut littéralement mourir à soi-même.

La spiritualité nouvelle, par contre, est une spiritualité d'*illumination*. L'attention se porte ici sur le Christ-Seigneur de gloire qui est à la fois principe de la création et de la rédemption. A cause du plan unitaire de Dieu, il faut affirmer une certaine continuité entre la nature et la grâce. Celle-ci se situe dans le prolongement de la nature, tout en étant une grandeur réellement distincte de la nature. Il n'y a aucune espèce de grâce qui ne soit un accomplissement, un épanouissement de la nature. La nature humaine ne trouve l'intégrité de sa perfection que par et dans la grâce de Dieu. Il ne faut pas tuer la nature, mais l'épanouir et la mettre au service de Dieu et des hommes. A cette fin, il faut la libérer des forces mauvaises, de la chair au sens paulinien, par la pratique des préceptes évangéliques. Dans cette perspective, l'ascèse n'est autre chose que la mise en œuvre, dans la vie concrète, des exigences évangéliques.

e) *Spiritualité de vocation personnelle*

Toute spiritualité vécue en communauté comprend, je l'ai dit plus haut, outre la relation des personnes avec Dieu, une relation de l'individu avec la communauté. En me plaçant à ce niveau, je me limiterai à un seul point de comparaison entre les deux spiritualités concernées.

La *devotio moderna* apparaît comme une spiritualité d'*obéissance*. Le supérieur est le représentant de Dieu. Il parle et commande au nom de Dieu. Il est l'intermédiaire par qui s'exprime la volonté de Dieu sur le sujet. Celui-ci a le devoir d'obéir au supérieur et à la loi, attendu qu'en agissant ainsi il accomplit la volonté de Dieu. Cette conception accentue singulièrement la relation verticale entre supérieur et sujet. L'insistance sera mise sur la docilité dans l'exécution *sicut cadaver*. L'obéissance est considérée comme la vertu-clé du religieux. Le bon religieux est celui qui n'a pas trop d'initiative, qui se soumet docilement à la loi, qui se laisse conduire sans regimber. Inévitablement, le primat sera donné inconsciemment à la structure sur les personnes.

La spiritualité nouvelle est une spiritualité *vocation personnelle*. Chaque homme reçoit de l'Esprit une mission spéciale dans le monde et dans l'Eglise; et s'il faillit à sa tâche, il y aura un manque dans l'édification du Corps du Christ. Toute la vie chrétienne est une réponse à cet appel individualisé qui se discerne à travers les talents de la personne, à travers les orientations générales que prend l'Eglise et à travers les circonstances de toutes sortes. Le rôle de l'autorité consiste à découvrir cet appel propre à chaque sujet et à le lui manifester. Cela suppose évidemment la collaboration active des sujets et une certaine démocratisation de l'autorité. Cela entraînera inévitablement une certaine polyvalence de types religieux due au fait que le primat se trouve accordé à la personne sur le système.

f) *Spiritualité d'intégration*

Pour terminer ce parallèle déjà trop long et pourtant trop schématique et incomplet, je m'arrêterai un instant sur la relation de la personne ou de la communauté avec le monde.

Disons qu'à ce niveau, la *devotio moderna* apparaît comme une spiritualité de *rupture*. Le Royaume de Dieu, la grâce, le surnaturel sont des valeurs transcendantes. Il n'y a pas de relation de continuité entre les valeurs de la création et les valeurs de la rédemption. Il y a entre les deux une différence d'ordre marquée par une rupture radicale, par une sorte d'abîme que le péché a creusé. Cette rupture explique la séparation de l'Eglise et du monde. Aussi parlons-nous de l'Eglise *et* du monde comme de deux grandeurs isolées. Cette rupture s'exprimera concrètement par ce qu'on a convenu d'appeler le « mépris du monde », la « fuite du monde ». Le fidèle doit se tenir à l'écart de ce monde. Cette attitude se trouve fort bien résumée dans une pensée du philosophe Sénèque, reprise par l'*Imitation de Jésus-Christ* : « Chaque fois que je suis allé parmi les hommes, j'en suis revenu moins homme ». En conséquence, il faut se mettre à l'abri du monde, s'isoler derrière une clôture monastique, ne jamais franchir l'enceinte sacrée sans une permission et sans une bénédiction, réduire au plus strict minimum ses sorties parmi les hommes et surtout parmi ses parents. Pour ce qui concerne le domaine des relations avec les parents, l'attitude religieuse traditionnelle ne se fonde pas d'abord sur l'idée de rupture entre les valeurs du royaume et celle du monde, mais plutôt sur une fausse exégèse de la Parole du Seigneur rap-

portée par Luc : « Si quelqu'un vient à moi sans haïr son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs et jusqu'à sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (12, 26). Le système communautaire traditionnel a été très profondément marqué par cette doctrine de la rupture entre les valeurs célestes et les réalités terrestres.

La spiritualité nouvelle est une spiritualité d'intégration. Le Christ est à la fois sagesse créatrice et sagesse rédemptrice. L'ordre de la grâce ou de la rédemption et l'ordre de la nature ou de la création ont donc un même fondement et relève d'un même gouvernement, celui du Christ Seigneur de gloire. Au delà de la division entre le monde des ténèbres et celui de la lumière s'affirme une unité radicale, unité de plan et de finalité, mais non unité de structure. Cela signifie qu'un certain accord, un certain ordre réciproque, une certaine continuité existent entre les valeurs créationnelles et les réalités du Royaume. Toute cette théologie des réalités terrestres détermine une attitude d'ouverture au monde. Au lieu de dire : la grâce est *au-dessus* de la nature, on dira plutôt : la grâce est *dans* la nature. Au lieu de parler de l'Eglise *et* du monde, on parlera plutôt de l'Eglise *dans* le monde. L'accent n'est plus mis sur la rupture et la transcendance, mais sur l'immanence ou l'incarnation. Le chrétien est envoyé vers le monde. Cette mission est à la fois une dimension de son être et un ordre exprès du Seigneur. Il lui faut donc aller vers l'homme ; entrer en dialogue avec lui, fût-il mécréant, païen, communiste, athée ou protestant. Cette vision unifiée et positive du cosmos devra être intégrée dans le système de la communauté future.

*

* *

Ce parallèle incomplet et forcément schématique a voulu montrer comment chaque trait de la *devotio moderna* a marqué d'une façon ou d'une autre la structuration de la communauté traditionnelle ; et cela, aux trois niveaux mentionnés plus haut. De même chaque caractéristique de la spiritualité nouvelle devra déterminer d'une certaine manière le système de la communauté de demain. Le système communautaire que nous avons connu est en très grande partie la structuration juridique, l'expression légale des valeurs spirituelles mises en relief dans la *devotio moderna*. La commu-

nauté est restée passablement adaptée pendant tout le règne indiscuté de cette *devotio* — en dépit de l'évolution du monde, pourrait-on dire — parce que ses structures répondaient aux exigences spirituelles dont la chrétienté occidentale se nourrissait. Mais, aujourd'hui, un nouveau courant spirituel se fait jour ; et ce courant n'est pas adéquatement assumé par les structures traditionnelles de la communauté. Aussi, à mesure que ce courant spirituel envahit l'Eglise et le monde, la communauté reste-t-elle de plus en plus inadaptée, malgré les changements superficiels qu'on a pu y opérer jusqu'à ce jour, parce qu'elle répond de moins en moins dans ses structures aux exigences de ce nouveau courant spirituel.

De toutes ces considérations, il ressort que l'adaptation de la communauté '66 ne peut être un rapiéçage du système et des constitutions actuels. Un vin nouveau a jailli au sein de l'Eglise et on ne peut le mettre dans de vieilles outres. Une adaptation par rapiéçage serait du pur bricolage. Une telle adaptation ne serait pas une réforme, mais un changement. Dans un changement, on met une chose à la place d'une autre ; dans une réforme, on crée une chose en réponse à une nouvelle exigence intérieure. L'adaptation dont a besoin la communauté '66 est une réforme créatrice structurale. Il faut créer du neuf à partir des exigences spirituelles d'aujourd'hui, sans oublier évidemment — inutile de le dire — les valeurs que la tradition nous a laissées.

Pour terminer, disons en résumé que le travail d'adaptation de la communauté '66 consiste donc dans un effort de fidélité à elle-même ; et cette fidélité ne peut se réaliser que par l'intégration, dans les structures de la communauté, des valeurs nouvelles qui, elles, ont donné le jour à une nouvelle spiritualité et, par conséquent, à un nouveau type de chrétien et de religieux. En d'autres termes, la tâche de la communauté 66 sera de répondre concrètement à cette question : quel corps faut-il donner à cette âme nouvelle qui naît dans l'Eglise et dans les communautés religieuses ?

MOTU PROPRIO ECCLESIAE SANCTAE

Règles pour l'application
du Décret « *Perfectæ Caritatis* »
du Concile Vatican II.

Les Instituts religieux, pour faire diligemment mûrir les fruits du Concile, doivent en premier lieu promouvoir la rénovation spirituelle et de là s'attacher à réaliser avec prudence, mais aussi avec empressement, une rénovation adaptée de leur vie et de leur discipline, par l'étude assidue spécialement des chapitres V et VI de la constitution *Lumen Gentium* et du décret *Perfectæ caritatis*, ainsi que par l'application de la doctrine et des normes du Concile.

Pour appliquer le décret *Perfectæ caritatis* et en presser l'exécution, les normes qui suivent, valables, toutes proportions gardées, pour tous les religieux, latins et orientaux, établissent la manière de procéder et certaines ordonnances particulières.

PREMIÈRE PARTIE

Manière de procéder à la rénovation adaptée de la vie religieuse

1. Ceux qui doivent promouvoir la rénovation adaptée

1. Le rôle principal dans la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse appartient aux Instituts eux-mêmes agissant principalement par les chapitres généraux ou, chez les Orientaux, par les synaxes. La tâche des chapitres ira jusqu'à imprimer un élan de vie spirituelle et apostolique.

2. La collaboration de tous, supérieurs et religieux, est indispensable pour rénover en eux-mêmes leur vie religieuse, pour préparer spirituellement leurs chapitres, en inspirer les travaux et observer fidèlement les lois et les règles qu'ils auront décrétées.

3. Pour entreprendre dans chaque institut cette rénovation adaptée, un chapitre général spécial, ordinaire ou extraordinaire

se réunira dans les deux ou au plus trois années à venir. Ce chapitre pourra se tenir, si ses membres en décident ainsi par vote secret, en deux sessions séparées par un laps de temps qui ne sera pas en général prolongé au delà d'un an.

4. Le Conseil général, pour préparer ce chapitre, prévoira d'une manière opportune une ample et libre consultation des religieux et en dressera les résultats afin que le travail du chapitre en soit facilité et orienté. Cela pourra se faire, par exemple, par la consultation des chapitres conventuels et provinciaux, la nomination de commissions, l'envoi de questionnaires, etc.

5. Pour les monastères stavropégiaques (dépendant directement du patriarcat), il appartiendra au patriarcat de fixer les règles à suivre dans cette consultation.

6. Ce chapitre général a le pouvoir de modifier, à titre d'expérience, certaines prescriptions des constitutions ou, chez les Orientaux, des typiques, pourvu que soient respectés la fin, la nature et le caractère de l'Institut. Des expériences contraires au droit commun, mais à faire avec prudence, seront, selon l'opportunité, volontiers autorisées par le Saint-Siège. Elles pourront se poursuivre jusqu'au prochain chapitre général ordinaire, qui jouira de la faculté de les proroger, pas au delà toutefois du chapitre suivant.

7. Le Conseil général dispose de la même faculté dans l'intervalle entre ces chapitres selon les conditions fixées par ces derniers. Chez les Orientaux, dans les monastères *sui iuris*, ce pouvoir appartient à l'higoumène avec la petite synaxe.

8. L'approbation définitive des constitutions est réservée à l'autorité compétente.

9. Pour la révision des constitutions des moniales, chaque monastère, par voie capitulaire, ou même chaque moniale individuellement, exprimera ses vœux. Afin de sauvegarder l'unité de chaque famille religieuse selon son caractère propre, ces vœux seront recueillis par l'autorité suprême de l'Ordre, s'il en existe une, sinon par un délégué du Saint-Siège et, chez les Orientaux, par le patriarcat ou le hiérarque du lieu. Des vœux et des consultations pourront aussi être obtenus des assemblées des Fédérations ou d'autres réunions légitimement convoquées. Les évêques, dans leur sollicitude pastorale, y apporteront une aide bienveillante.

10. Si, dans les monastères de moniales, certaines expériences temporaires sont parfois jugées opportunes au sujet des observances, elles pourront être autorisées par les supérieurs généraux ou les délégués du Saint-Siège et chez les Orientaux par le patriarcat ou le hiérarque du lieu. Cependant, l'on tiendra compte de l'esprit et du genre de vie propres aux moniales, qui ont spécialement besoin de stabilité et de sécurité.

11. Les autorités susdites devront veiller à ce que le texte des constitutions soit révisé après la consultation et avec le concours des monastères eux-mêmes, et à ce qu'il soit soumis à l'approbation du Saint-Siège ou de la hiérarchie compétente.

2. Révision des constitutions et des typiques

12. Les lois générales de chaque institut, de quelque nom qu'on les appelle, constitutions, typiques, règles, comporteront d'ordinaire les éléments suivants :

- a) Les principes évangéliques et théologiques de la vie religieuse et de son union avec l'Eglise et une formation adéquate et précise par laquelle seront « reconnus et sauvegardés l'esprit des fondateurs, leurs intentions propres, ainsi que les saines traditions, toutes choses qui constituent le patrimoine de chaque institut ».
- b) Les normes juridiques requises pour définir clairement le caractère, la fin et les moyens de l'institut. On évitera de trop les multiplier, mais elles seront toujours exprimées d'une façon adéquate.

13. L'union de ces deux éléments, spirituel et juridique, est indispensable pour assurer une base stable aux codes fondamentaux des Instituts, imprégner ceux-ci d'un esprit authentique et en faire une règle de vie. L'on évitera donc de rédiger un texte soit uniquement juridique, soit purement exhortatif.

14. Du code fondamental des instituts l'on exclura ce qui est désuet, ce qui varie avec les usages de chaque époque ou répond à des habitudes purement locales. Les règles qui dépendent de la situation actuelle, des conditions physiques ou psychiques des religieux, ainsi que des circonstances particulières, sont à reporter dans des codes complémentaires tels que « directoires », coutumiers ou autres recueils semblables.

3. Les critères de la rénovation adaptée

15. Les normes et l'esprit auxquels doit correspondre cette rénovation doivent être puisés non seulement dans le décret *Perfectæ caritatis*, mais encore dans les autres documents du Concile de Vatican II, principalement dans les chapitres V et VI de la Constitution dogmatique *Lumen gentium*.

16. Les Instituts veilleront à ce que les principes formulés au numéro 2 du décret *Perfectæ caritatis* inspirent réellement le renouveau de leur propre vie religieuse.

A cet effet,

- a) L'étude et la méditation de l'Évangile et de toute l'Écriture sainte sera plus fortement stimulée chez tous les religieux dès le noviciat. On veillera également à ce qu'ils participent de la meilleure manière au mystère et à la vie de l'Église ;
- b) La doctrine de la vie religieuse sera approfondie et présentée sous ses divers aspects, théologique, historique, canonique, etc. ;
- c) Pour le bien même de l'Église, les Instituts s'appliqueront à connaître véritablement l'esprit de leur origine, afin de le conserver fidèlement dans les adaptations à décider, de purifier leur vie religieuse des éléments étrangers et de la libérer de ce qui est désuet.

17. Est à tenir pour désuet ce qui ne constitue pas la nature et les fins de l'Institut et qui, ayant perdu sa signification et son efficacité, ne favorise plus réellement la vie religieuse, compte tenu cependant du témoignage que doit, par sa fonction, présenter l'état religieux.

18. Le système de gouvernement sera tel que « chapitres et conseils... , chacun à leur manière, expriment la participation et l'intérêt de tous les religieux au bien de toute la communauté » (*Perfectæ caritatis*, n° 14), ce qui se réalisera surtout si les religieux ont une part vraiment effective dans le choix de leurs membres à élire. Il sera aussi tel que l'exercice de l'autorité en devienne plus efficace et plus aisé, selon les nécessités de l'époque actuelle. C'est pourquoi, aux divers échelons, les supérieurs seront munis des pouvoirs opportuns de manière à éviter les recours inutiles ou trop fréquents aux autorités supérieures.

19. La rénovation adaptée ne peut d'ailleurs s'opérer une fois pour toutes. Elle doit, en quelque sorte, être sans cesse entretenue par la ferveur des religieux ainsi que par la sollicitude des chapitres et des supérieurs.

DEUXIÈME PARTIE

**Points particuliers de la vie
religieuse à adapter et à rénover****1. L'office divin des Frères
et des Soeurs**

(P. C., 3)

20. Bien que les religieux qui récitent un petit office régulièrement approuvé prient publiquement au nom de l'Eglise (cf. Const. *Sacrosanctum Concilium*, n° 98), on recommande à ces Instituts de s'acquitter, soit intégralement, soit en partie, de l'office divin à la place du petit office, afin de prendre part plus étroitement à la vie liturgique de l'Eglise. Les religieux orientaux réciteront les doxologies et les louanges divines selon leurs propres typiques et leurs coutumes.

2. L'oraison mentale

(P. C., 6)

21. Afin que les religieux participent plus intérieurement et avec plus de fruit au mystère de l'Eucharistie et à la prière publique de l'Eglise, et que toute leur vie spirituelle soit plus abondamment nourrie, l'on accordera plus de place à l'oraison mentale qu'à la multiplicité des prières vocales, tout en conservant les exercices de piété communément en usage dans l'Eglise et en veillant à ce que les membres de l'Institut soient formés avec soin dans les voies de la vie spirituelle.

3. La mortification

(P. C., 5-12)

22. Les religieux ont, plus que les autres fidèles, à s'adonner à la pratique de la pénitence et de la mortification. Les observances pénitentielles propres à leurs Instituts seront, s'il y a lieu, révisées, en sorte qu'ils puissent effectivement les pratiquer, compte tenu des traditions de l'Orient et de l'Occident, ainsi que des conditions actuelles, et en adoptant aussi des formes nouvelles de pénitence en rapport avec le mode de vie d'aujourd'hui.

4. La pauvreté

(P. C., 13)

23. Les Instituts, notamment par leurs chapitres généraux, développeront avec soin et d'une manière concrète l'esprit et la pratique de la pauvreté dans le sens du numéro 13 du décret *Perfectæ caritatis*, même en cherchant et appliquant, selon leur caractère propre, des formes nouvelles qui rendent aujourd'hui plus effectifs la pratique et le témoignage de la pauvreté.

24. Il appartient aux Instituts à vœux simples de décider en chapitre général s'il convient d'introduire dans les constitutions la renonciation aux biens patrimoniaux présents ou à venir et, dans l'affirmative, si cette renonciation est obligatoire ou facultative et à quel moment elle doit être faite, c'est-à-dire avant la profession perpétuelle ou quelques années après.

5. La vie commune

(P. C., 15)

25. La vie commune, si importante pour que les religieux établissent entre eux des rapports fraternels comme une famille unie dans le Christ, sera, dans les Instituts voués à l'apostolat, développée par tous les moyens dans un sens conforme à leur vocation propre.

26. Dans ces Instituts, le règlement journalier ne peut souvent être identique dans toutes les maisons, ni parfois pour tous les membres dans la même maison. Mais il sera toujours établi de manière qu'en dehors du temps consacré aux occupations spirituelles et au travail les religieux aient des moments à leur propre disposition et qu'une part convenable soit faite à la détente.

27. Les chapitres généraux et les synaxes rechercheront comment les religieux appelés convers, coadjuteurs, ou autrement désignés, obtiendront graduellement, pour des actes déterminés de la communauté et dans les élections, la voix active et même, pour certaines charges, la voix passive. Ils seront ainsi en réalité associés étroitement à la vie et aux œuvres de la communauté, et les prêtres pourront vaquer plus librement à leurs propres ministères.

28. Dans les monastères où l'on sera arrivé à n'avoir qu'une classe de moniales, les constitutions définiront les obligations chorales en tenant compte des diversités que crée pour les personnes la variété des tâches et des vocations.

29. Les Sœurs attachées au service extérieur du monastère, appelées oblates ou d'un autre nom, seront régies par des statuts

spéciaux, qui tiendront compte et de leur vocation non exclusivement contemplative, et des exigences de la vocation des moniales avec lesquelles elles vivent conjointement sans être elles-mêmes des moniales. La supérieure du monastère a le grave devoir d'avoir soin d'elles, de leur donner une formation religieuse adaptée, de les traiter avec une vraie charité et de favoriser entre elles et la communauté des moniales des liens fraternels.

6. La clôture des moniales

(P. C., 16)

30. La clôture papale des monastères doit être considérée comme une institution ascétique singulièrement cohérente avec la vocation propre des moniales : elle est en effet le signe, la protection et la forme particulièrement de leur retrait du monde. Dans le même esprit, les moniales de rite oriental observeront leur propre clôture.

31. Cette clôture sera adaptée de telle sorte que soit toujours maintenue une séparation matérielle avec l'extérieur. Chaque famille religieuse, selon son propre esprit, pourra dans ses constitutions établir et préciser les règles particulières de cette séparation matérielle.

32. La clôture mineure est supprimée. Les moniales qui s'adonnent constitutionnellement à des œuvres extérieures définiront dans leurs constitutions leur propre clôture. Celles qui, bien que contemplatives par état, ont assumé des œuvres extérieures devront, après un temps suffisant laissé à leurs délibérations, soit conserver la clôture papale et abandonner les œuvres extérieures, soit retenir celles-ci et définir dans ce cas leur propre clôture dans les constitutions, leur qualité de moniales restant sauve.

7. La formation des religieux

(P. C., 18)

33. La formation des sujets, dès le noviciat, ne sera pas organisée de la même manière dans tous les Instituts, mais on tiendra compte du caractère propre de chacun. Dans sa révision et son adaptation, on fera place à des expériences suffisantes et prudentes.

34. Les prescriptions du décret *Optatam totius* (sur la formation sacerdotale) seront fidèlement observées, avec les adaptations

convenables que requiert le caractère de chaque Institut, dans le programme de la formation des clercs religieux.

35. La formation à poursuivre après le noviciat, d'une manière adaptée à chaque Institut, est absolument indispensable à tous les religieux, même contemplatifs. Pour les Frères des congrégations laïques et les Sœurs d'instituts consacrés à l'apostolat, elle se prolongera généralement pendant toute la durée des vœux temporaires, comme cela existe déjà dans plusieurs instituts, sous le nom de juniorat, de scolasticat ou une autre formule de même genre.

36. Cette formation sera donnée dans des maisons qui s'y prêtent; et pour qu'elle ne soit pas purement théorique, on y adjoindra, en vue d'un apprentissage, l'exercice d'activités et de charges en rapport avec le caractère et les conditions propres à chaque congrégation, de telle sorte que les sujets s'insèrent progressivement dans la vie qu'ils auront à mener par la suite.

37. Lorsque des Instituts ne peuvent, chacun pour son compte, fournir une suffisante formation doctrinale ou technique, il sera loisible d'y pourvoir par la collaboration fraternelle de plusieurs congrégations, en sauvegardant toujours la formation propre à chacune. Cette collaboration peut admettre des formes et des degrés divers: leçons ou cours communs, prêts de professeurs et même groupement de ceux-ci et contribution à une école commune fréquentée par les membres de plusieurs Instituts. Les Instituts dotés des moyens nécessaires prêteront volontiers leur concours aux autres.

38. Après des expériences opportunes, il appartiendra à chaque Institut de rédiger son propre règlement adapté de la formation de ses membres.

8. L'union et la suppression des Instituts

(P. C., 21-22)

39. L'instauration d'une union de quelque nature qu'elle soit entre des Instituts suppose une préparation adéquate, spirituelle, psychologique et juridique, selon l'esprit du décret *Perfectæ caritatis*. A cette fin, il sera souvent opportun qu'un assistant, approuvé par l'autorité compétente, aide ces Instituts.

40. Dans ces cas et ces circonstances, il faudra considérer le bien de l'Eglise, mais cependant tenir compte du caractère propre de chaque Institut et de la liberté de chacun de ses membres.

41. Parmi les critères qui peuvent, après évaluation de toutes les données, intervenir pour se former un jugement sur la suppres-

sion d'un institut ou d'un monastère, l'on retiendra surtout et simultanément ceux-ci : le petit nombre des religieux comparé aux années de son existence, le manque de candidats depuis plusieurs années, l'âge avancé de la plupart de ses membres. S'il faut en venir à la suppression, l'on pourvoira à son agrégation, « si possible à un autre Institut ou monastère plus florissant, dont le but et l'esprit ne sont pas trop différents » (*Perfectæ caritatis*, n° 21). Chaque religieux sera auparavant consulté et tout doit se faire dans la charité.

9. Les Conférences ou Unions de supérieurs et supérieures majeurs

(P. C., 23)

42. Il sera fait en sorte que l'Union des supérieurs généraux et l'Union des supérieures générales puissent être entendues et consultées par l'intermédiaire d'un Conseil constitué auprès de la Sacrée Congrégation des religieux.

43. Il importe extrêmement que les Conférences ou Unions nationales des supérieurs et des supérieures majeurs collaborent dans la confiance et le respect avec les Conférences épiscopales (cf. décr. *Christus Dominus*, n° 35, 5; *Ad. gentes divinitus*, n° 33). Aussi est-il souhaitable que les questions intéressant les deux parties soient traitées par des Commissions mixtes d'évêques et de supérieurs ou de supérieures majeurs.

CONCLUSION

44. Les présentes normes, valables pour les religieux de l'Eglise universelle, laissent intactes les lois générales de l'Eglise, soit de l'Eglise latine, soit des Eglises orientales, ainsi que lois propres des Instituts religieux, sauf quand elles les modifient explicitement ou implicitement.



Nous sommes heureux de vous présenter le texte du Motu proprio « Ecclesiæ Sanctæ », contenant les règles pour l'application du décret « Perfectæ caritatis » du Concile Vatican II ; nous vous l'offrons dans la traduction établie par les soins de la Congrégation des religieux à l'intention des Supérieurs généraux. Elle doit

remplacer la première traduction publiée hâtivement par l'« *Osservatore Romano* » qui, de l'aveu même de ce journal, comportait des inexactitudes sérieuses.

Notre intention, au cours de l'année, est de vous présenter une courte réflexion théologique sur les principaux sujets abordés dans le texte, et cela dès le mois prochain. Nous parlons de réflexion théologique et non simplement de commentaire. Le commentaire peut apporter une lumière, la réflexion théologique veut approfondir davantage les valeurs surnaturelles de la vie consacrée. La théologie de la vie religieuse est en voie de progrès, d'abord parce que des théologiens éminents se sont appliqués, en ces dernières années surtout, à l'étude de ces valeurs du Royaume, aussi parce que les religieux eux-mêmes sont de plus en plus ouverts à ces données essentielles.

Le simple commentaire risquerait encore d'arrêter l'élan. Le Concile a marqué un point de départ mais n'a pas voulu fixer la doctrine une fois pour toutes. Il importe de poursuivre la réflexion, de profiter toujours davantage du souffle de l'Esprit. Plusieurs théologiens canadiens nous ont déjà promis leur appui; nous les remercions à l'avance de leur fraternelle collaboration. Soyez des nôtres.



MISE AU POINT

Des imprécisions se sont glissées dans un article que nous publions en mai 1966, sous le titre : *Des Frères deviendront prêtres*. En comparant les Clercs de Sainte-Croix et les Clercs de Saint-Viateur avec les Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, nous faisons erreur. Ces communautés sont totalement différentes : dans les deux premières, il y a collaboration entre Pères et Frères sur le plan même de l'enseignement ; dans la troisième, les Pères sont au service spirituel des Frères.

Nous nous excusons de notre méprise, et nous espérons que les religieux de ces deux instituts ne nous en garderont pas rancune ! Nous les remercions grandement de nous avoir signalé nos imprécisions.

N. D. L. R.

CONSULTATION

Nous trouvons dans quantité de revues et de journaux un nombre incalculable d'articles sur la vie religieuse. Je vous avoue que ces écrits disparates et contradictoires, à la longue me dépriment. J'en arrive à douter de ma vocation et de la valeur de la vie consacrée. Pourquoi, subitement, tant d'intérêt et de critiques autour de la vie religieuse ?

Il est difficile de porter un jugement global sur cette abondante littérature. *A priori*, il serait injuste de tout condamner. Plusieurs de ces articles ont été écrits avec une bonne volonté évidente, mais leurs auteurs n'ont pas toujours eu les renseignements suffisants pour écrire avec justesse; on dirait aussi que le ton n'a pas toujours été dosé en prévision des lecteurs éventuels. On devrait savoir que la majorité des laïcs n'ont pas toutes les connaissances voulues pour prendre parti dans le tournoi, et il est presque inévitable que la tournure pamphlétaire, dans un journal populaire, ne cause plus de mal que de bien.

Le religieux qui écrivait dans *Le Devoir* du 5 avril dernier affirmait qu'il avait simplement voulu provoquer une saine réaction. Nous comprenons qu'une vigoureuse gifle dans la figure, reçue dans un moment de crise hystérique, peut avoir un bon effet, mais c'est tout de même y aller un peu fort que de croire nos communautés en état d'hystérie. Ont-elles tellement besoin, actuellement, d'être ramenées au réel ? Elles sont bien éveillées aux problèmes que leur pose leur vie consacrée, face à l'évolution contemporaine. Si les supérieurs, comme les sujets, sont souvent désemparés, c'est précisément à cause de leur perception lucide des problèmes et non en raison de leur assoupissement collectif.

A vouloir toujours frapper dans le même sens, par une condamnation unilatérale des coutumes passées, on provoque le doute, le découragement et, souvent, l'infidélité. Qu'on essaie donc maintenant de suggérer des solutions. Mais pour cela il faut du temps, de la maturation. Les solutions se découvrent dans le calme, l'attention portée au souffle de l'Esprit-Saint. C'est de cette façon qu'a évolué le Concile. Si les hauts cris ont été jetés au moment des débats préliminaires, les décrets ont dégagé des principes que le *Motu proprio Ecclesiae Sanctae* essaie maintenant de faire passer dans des réalisations concrètes.

Les communautés religieuses, comme l'Eglise, pleines de confiance, s'attachent à découvrir le dessein de Dieu dans l'évolution actuelle des temps. La parole de Dieu continue de se faire entendre aux foules contemporaines; nous n'en sommes plus à la conception d'un dépôt de vérités, possédées une fois pour toute, qu'il suffit de précieusement garder. Les Instituts à tour de rôle aèrent leurs Constitutions, avec cette évidence qu'ils auront à recom-

mencer, une fois leur travail terminé. Sur cette terre en révolution, nous ne parviendrons pas — comme on l'a peut-être cru dans le passé — à nous établir en permanence. Nous sommes en perpétuel état de recherche.

Ne nous affolons donc pas de cette multitude d'écrits. Réjouissons-nous, au contraire, de constater que la vie religieuse suscite encore tant d'intérêt et que ceux qui la critiquent prouvent par là même leur conviction de ses valeurs profondes. Lisons cette littérature, si l'on veut; triturons-la à notre tour pour en découvrir le stimulant bienfaisant qui nous forcera peut-être à réfléchir, et sûrement à ne pas nous enliser dans une bonne petite vie bourgeoise sous prétexte que nous nous sommes données à Dieu au jour de notre profession religieuse.

On dit qu'il faudrait des religieux compétents pour dirimer les doutes, pour répondre aux accusations, pour dire enfin une bonne fois ce qu'est la vie religieuse. Ça ne ferait sûrement pas de tort, et ceux là auraient beaucoup à faire. Mais le danger, c'est que les réponses tournent à l'apologie, et l'apologie n'a pas bonne presse de nos jours. La presse à sensation, comme le courrier du cœur, est à la mode; la photo d'une religieuse avec un bâton de *baseball* en mains bouleversera plus de gens que celle d'une religieuse à son prie-Dieu, même si, en fin de compte, les deux sont au service de l'humanité en pérégrination vers le Père.

Que toute la littérature actuelle nous porte donc à approfondir les valeurs de notre vie religieuse. Nous serons ainsi, avec l'Eglise, en état de recherche du Royaume. Et c'est l'essentiel!

Léonce HAMELIN, o.f.m.,
Directeur

NECROLOGIE

LES FRERES DE SAINTE CROIX : Fr Urgel Tetrault, Fr Yves Bazinet, Fr Laurentin Quesnel, Fr Ludovic Valois. — LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES : Fr Philip Alexander (Georges Dussault). — LES FRERES MARISTES : Fr Lorenzo Paul Thibaudeau. — LES FRANCISCAINS : P. Martin (Joseph Dietrich). P. Hubert (Clovis Perron). — LES SOEURS DES SS. NN. DE JESUS ET DE MARIE : Sr Mary Joanna (Augusta Harnett, Sr M. Léopold de Jésus (Laurette Archambault). Sr Stanislas de M. (Emélie Provost), Sr Dolorès de M. (Lucienne Beaudry). — LES SOEURS DE LA CHARITE DE MONTREAL : Sr Eva Beaupré-Lapierre, Sr Ste-Germaine (M.A. Berthiaume, Sr M. Louise Pelland (Florestine), Sr Delvina Bélanger. — LES SOEURS DE STE ANNE : Sr M. Anne Agnès (Agnès Lauzon), Sr M. Mathilde du S.C. (Justine Beaulieu), Sr M. Crescence (Fabiola A. Bourbonnais). — LES SOEURS DE LA PROVIDENCE : Sr Alexis de la Croix (Anna Bastien), Sr M. Justa (Amédéla Montfils). — LES SOEURS DE MARIE REPARATRICE : Sr M. de la Bse Antoinette (Blanche Ferland), — LES SOEURS DE LA CHARITE DE S. LOUIS : Sr M. de Liguori (Thérèse Latulippe). — LES SOEURS DE LA CHARITE DE S. HYACINTHE : Sr Sophie (Régina Beauchemin). — LES SOEURS DU BON CONSEIL : Sr Ste Lise (Géraldine Menger). — LES PETITES SOEURS DE LA STE FAMILLE : Sr S. Jean de Dieu (Marguerite Desroches). — LES SOEURS MISS. DE L'I.C. : Sr M. de Ste Gertrude (M. Louise Boulanger).

LES LIVRES

Donum Dei. N. 11: *Appel de tous à la sainteté et vocations religieuses*. Assemblées plénières de 1965. Recensement des Religieuses du Canada. Conférence Religieuse Canadienne, Ottawa 1966. 390pp.

Le présent cahier de la Conférence Religieuse Canadienne offre les textes des conférences données aux Assemblées plénières de 1965. Il présente ensuite une section de « documents », comprenant les deux chapitres de la Constitution sur l'Eglise qui ont spécialement inspiré les Assemblées de l'année, ainsi que deux études, dont l'une du T.R.P. Anastase-du-T. S. Rosaire, o.c.d., et du R. P. Bernard Besret, s.o.cist., parus respectivement dans *Vocation religieuse et Monde moderne* et *Les Religieux aujourd'hui et demain*. Le cahier se termine avec le Recensement des Religieuses du Canada.

Il nous tardait de prendre directement contact avec les textes qui ont inspiré et nourri les rencontres des Supérieurs majeurs à l'été 1965. Nous regrettons seulement qu'ils soient parus si tard; comment ces textes peuvent-ils aider à poursuivre le travail amorcé, au moment où les Supérieurs majeurs sont pris par un nouveau thème de préoccupation? Pour notre part, nous aurons occasions de revenir sur ces textes.

Les documents de Vatican II sur les religieux trouvaient logiquement leur place en appendice du cahier, d'autant plus que les conférences avaient été rédigées entre la troisième et la quatrième session du Concile, au moment où venait d'être promulguée la Constitution dogmatique sur l'Eglise, mais où manquaient encore beaucoup de décrets dont celui de la rénovation adaptée de la vie religieuse. Quant aux conférences des PP. Anastase-du-T. S. Rosaire et Bernard Besret, nous nous de-

mandons ce qu'elles viennent faire là.

Le Recensement des Religieuses du Canada indiquera sûrement une voie d'avenir pour un centre national de vocations et pour une pastorale d'ensemble à l'échelle de la nation. Mais sa nature et son importance, ainsi que l'interprétation subséquente qu'en ont donnée M. Marc-A. Lessard et le P. Jean-Paul Montminy, o.p., auraient mérité la publication dans un cahier spécial. Nous avons l'impression que le Secrétariat de la C.R.C. a voulu faire quelque chose d'imposant par son nombre de pages. Pourtant!

Les premiers textes ont déjà une importance en eux-mêmes; ils valent par la doctrine qu'ils nous présentent. Le Recensement des Religieuses est une œuvre colossale qui servira à éclairer le problème des vocations pour des années à venir. Utilisons l'un et l'autre: ils constituent une richesse.

DA CÂMARA, Louis Gonçalves, *Mémorial 1555*. Traduit et présenté par Roger Tandonnet, s.j., Coll. Christus, n. 20 - textes. Desclée de Brouwer 1966. 288pp. \$6.35

A Rome, en 1555, un des jeunes compagnons d'Ignace de Loyola, le Portugais Louis Gonçalves de Camara, note jour après jour le sujet de ses entretiens avec le Fondateur de l'ordre naissant: telle est la matière qui constitue ce *Mémorial* dont le P. Tandonnet procure aujourd'hui la première édition française. Par sa date, précisément l'année qui précède la mort du Fondateur, par la personnalité de son auteur, par les circonstances de sa composition et par les faits qu'il relate, ce texte prend immédiatement place à côté du *Journal Spirituel* de l'*Autobiogra-*

phie ou des *Lettres*. Plus que ces autres documents peut-être, il permet de mieux connaître Ignace de Loyola: ce qui se révèle ici, en effet, est quelque chose de spontané, d'immédiat, quelque chose du visage humain de saint Ignace.

HARING, B., ZARNCKE, L., HANSEMANN, G., *Pédagogie de la confession*. Problèmes et solutions. Coll. Pastorale. Edit. Salvator, Mulhouse 1966. 140pp.

Tous les prêtres du ministère, tous les aumôniers, tous les catéchistes sont actuellement en face du grave problème de mettre à la portée des fidèles le sacrement de la miséricorde divine. La préparation à la première confession, l'utilisation régulière du sacrement de Pénitence, la formation de la conscience exigent, en raison de la mentalité moderne, de l'évolution du milieu, et des distractions nombreuses, une intervention attentive de tous ceux qui ont charge d'âmes. Dans l'esprit de Vatican II, les auteurs mettent au service de leurs lecteurs des renseignements précieux, fruits d'une longue et vaste expérience. Si les sacrements sont faits pour les hommes, c'est certainement le sacrement de Pénitence qui a le plus besoin d'être rehaussé dans l'estime de l'homme moderne et d'être présenté d'une façon neuve et réconfortante à tous les chrétiens, en les habituant, dès leur jeune âge, à voir dans la confession une des marques les plus attachantes de l'amour de Dieu pour les créatures.

MAERTENS, Thierry et Jean FRISQUE, *Guide de l'Assemblée chrétienne*. T. IV: du 1^{er} au 14^e dimanche après la Pentecôte. Edit. Casterman, Paris 1966. 232pp.

La Constitution sur la liturgie, promulguée au Concile en décembre 1963, demande aux prêtres d'attacher une grande importance à la préparation de l'homélie et du commentaire, et elle rappelle à tous les chrétiens la valeur des textes liturgiques pour l'alimentation et l'approfondissement de leur vie de foi. C'est pour aider les uns et les autres qu'a été conçu ce Guide (en 5 tomes). En particu-

lier, ceux qui utilisent le nouveau *Missel de l'Assemblée chrétienne* y trouveront un instrument de travail indispensable. Par la richesse et l'unité de la démarche qu'il propose, le *Guide de l'Assemblée chrétienne* aidera prêtres et laïcs à découvrir toujours plus à quel point la célébration de l'Eucharistie doit être au centre de toute la vie chrétienne et missionnaire.

UNE ÉQUIPE DE FILS DE LA CHARITÉ, *L'équipe sacerdotale*. Coll. Recherches pastorales, n. 19. Edit. Fleurus, Paris 1966. 216pp.

La « recherche pastorale », si urgente et si complexe pour l'évangélisation du monde, aujourd'hui, ne se limite pas au domaine des techniques apostoliques. Il n'y a pas de pastorale sans pasteur. On s'interroge beaucoup actuellement sur le prêtre, sur la réalité de son sacerdoce, sa raison d'être, son style de vie, sa mission apostolique. La présente brochure veut décrire l'un des aspects majeurs d'une vie sacerdotale qui se veut pastorale: L'EQUIPE. Travail de religieux Fils de la Charité, certes; mais la caractéristique originale de leur ministère est que ces religieux partagent en tous les points, là où ils sont envoyés, les perspectives pastorales, les difficultés et les joies des prêtres diocésains. Plus « témoignage » que « théorie », cette brochure révèle le dynamisme d'un sacerdoce qui s'exprime en équipe et s'appuie sur elle. Le découvrir est une grâce qui n'échappera pas au lecteur attentif.

Le Nouveau Testament: les quatre Evangiles. Traduction du chanoine Osty et de M. J. Trinquet. Ed. Salvator, Mulhouse 1965. 470 pp.

Cette traduction du chanoine Osty, déjà reconnue comme excellente, a été reprise avec l'aide de M. Trinquet. Elle a été complètement remaniée. Le texte est précédé d'une introduction et accompagné de notes plus nombreuses qu'auparavant. On a voulu utiliser de gros caractères, ce qui rend la lecture plus facile et plus attrayante. Des cartes de Palestine complètent cette très belle édition.